



ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Huitième session
Bonn, 2-12 juin 1998
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPETENTES

Rapport d'activité sur la coopération avec
des organisations internationales

Note du secrétariat

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	2
A. Mandat	1 - 3	2
B. Objet du document	4	2
C. Mesures que pourrait prendre le SBSTA	5	2
II. EXAMEN DE LA QUESTION	6 - 26	3
A. Coopération avec les organisations qui participent au Programme d'action pour le climat pour ce qui concerne les réseaux d'observation	6 - 10	3
B. Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	11 - 24	4
C. Coopération avec d'autres organisations	25 - 26	6

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Dans sa décision 7/CP.3, la Conférence des Parties a invité les organes subsidiaires de la Convention, en particulier l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), à poursuivre leur coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

2. Dans sa décision 8/CP.3, la Conférence des Parties a demandé instamment aux Parties de mobiliser les ressources nécessaires pour enrayer la dégradation des systèmes d'observation existants et appuyer les systèmes d'observation régionaux et mondiaux actuellement mis en place. Elle a prié le SBSTA, avec le concours du secrétariat et en consultation avec le GIEC, d'examiner l'efficacité du Système mondial d'observation du climat (SMOC), du Système mondial d'observation des océans (SMOO) et du Système mondial d'observation de la terre (SMOT) et de lui rendre compte de ses conclusions à sa quatrième session (FCCC/CP/1997/7/Add.1).

3. A sa cinquième session, le SBSTA a noté que les articles 4.1 g) et 5 de la Convention avaient une portée plus large que les domaines visés par le Programme d'action pour le climat et il a prié le secrétariat d'étudier la situation en ce qui concerne d'autres domaines de recherche, l'observation et le traitement des données et de lui faire rapport, selon qu'il conviendrait, à une de ses futures sessions (FCCC/SBSTA/1997/4).

B. Objet du document

4. Le présent document a été établi comme suite à cette requête, en consultation avec le Comité interinstitutions sur le Programme d'action pour le climat et le GIEC. Il contient des informations sur les activités correspondant au mandat ci-dessus.

C. Mesures que pourrait prendre le SBSTA

5. Le SBSTA souhaitera peut-être :

a) Prendre note des informations données dans le présent rapport d'activité;

b) Encourager le secrétariat à poursuivre, maintenir et renforcer ses liens de collaboration avec les organisations pertinentes;

c) Inviter les organisations qui participent au Programme d'action pour le climat à achever le rapport d'ensemble sur les réseaux d'observation du système climatique pour le lui présenter à sa neuvième session et, s'il y a lieu, lui fournir des indications complémentaires sur ce sujet.

II. EXAMEN DE LA QUESTION

A. Coopération avec les organisations qui participent au Programme d'action pour le climat pour ce qui concerne les réseaux d'observation

6. Le secrétariat a assuré une coordination avec plusieurs organisations et programmes internationaux qui ont des activités dans les domaines de l'observation systématique et de la recherche relatives au système climatique, notamment l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI-UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organisations et programmes internationaux participant au Programme d'action pour le climat.

7. A la troisième session de la Conférence des Parties, le secrétariat a organisé une réunion informelle avec les représentants des organisations pertinentes pour examiner les conclusions, décisions et demandes du SBSTA et de la Conférence des Parties qui intéressaient ces organisations. Les participants à la réunion sont parvenus à la conclusion qu'il faudrait établir pour la neuvième session du SBSTA un rapport d'ensemble qui aurait pour objet d'examiner l'efficacité des réseaux d'observation, de relever les lacunes actuelles et de chiffrer les ressources financières et humaines nécessaires. Il a été décidé que le Comité interinstitutions sur le Programme d'action pour le climat dirigerait le travail d'élaboration du rapport en coopération avec ses organisations membres et que les organisations et programmes participant au Programme d'action pour le climat et d'autres organisations, dont le GIEC, apporteraient leur concours. Un rapport faisant le point sur l'élaboration de ce document sera présenté au SBSTA à sa huitième session.

8. Le rapport d'ensemble aura un triple objectif :

a) Rappeler les engagements des Parties à la Convention en ce qui concerne les activités d'observation systématique essentielles prévues aux articles 4.1 g) et 5 de la Convention;

b) Etudier les systèmes d'observation existants et prévus et examiner leur efficacité, conformément à ce qui est demandé dans la décision 8/CP.3;

c) Définir les questions qui devront être étudiées par le SBSTA à sa neuvième session et, s'il y a lieu, par la Conférence des Parties à sa quatrième session.

9. Les principales questions relatives aux changements climatiques seront étudiées dans le rapport qui contiendra probablement les constatations suivantes :

a) De nombreuses observations sont recueillies par des systèmes conçus à d'autres fins et il arrive souvent qu'elles n'aient pas la cohérence voulue pour être utilisées dans des applications climatiques;

b) De nombreux systèmes d'observation se détériorent du fait que leur couverture géographique s'amenuise et/ou que leur précision diminue;

c) De nombreuses données d'observation ne sont pas partagées de manière efficace.

10. En outre, le rapport recenserait les réseaux mondiaux susceptibles de fournir les observations homogènes et stables nécessaires et indiquerait le montant estimatif des ressources qu'ils nécessiteraient ainsi que les besoins qu'ils entraîneraient sur le plan du renforcement des capacités.

B. Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

11. Le GIEC entreprend un certain nombre d'activités qui ont un rapport avec le travail effectué au titre de la Convention. Ces activités sont examinées ci-après.

1. Rapport spécial sur les scénarios d'émissions

12. Le rapport spécial sur les scénarios d'émissions a pour principal objectif d'analyser les travaux publiés à ce sujet et, en fonction des résultats de cette analyse, d'élaborer une nouvelle série de scénarios pour remplacer les six scénarios IS92 du GIEC qui sont largement utilisés comme référence pour les trajectoires des émissions. Ce rapport doit être élaboré de manière "ouverte", c'est-à-dire que les scénarios élaborés par l'équipe de rédaction seront affichés sur un site Web et les groupes de modélisation régionaux et mondiaux seront invités à présenter leurs propres scénarios.

13. A ce jour, un inventaire des scénarios d'émissions mondiaux et régionaux existants a été établi, une base de données contenant plus de 400 scénarios a été constituée et l'analyse statistique de ces scénarios est en cours. Pour construire une série initiale de scénarios d'émissions, on a commencé par élaborer un "synopsis" destiné à être utilisé pour définir les caractéristiques quantitatives des scénarios initiaux. En janvier 1998, quatre groupes de modélisation ont commencé à construire les scénarios initiaux et à les mettre à l'essai avec leurs modèles pour vérifier la cohérence tant des facteurs qualitatifs que des facteurs quantitatifs.

14. Le processus "ouvert" décrit ci-dessus débutera en mai 1998. Les observations des groupes de modélisation extérieurs seront examinées et les scénarios seront remaniés selon qu'il conviendra avant de faire l'objet d'une analyse par des pairs en mai 1999.

2. Rapport spécial sur les questions méthodologiques et technologiques qui se posent en matière de transfert de technologie

15. Le rapport spécial sur les questions méthodologiques et technologiques posées par le transfert de technologie aura pour objet d'une part de déterminer et de décrire les solutions possibles pour accélérer le développement et la diffusion de technologies propres à permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux changements climatiques et d'autre part d'évaluer l'efficacité potentielle de ces solutions. Ce rapport s'appuiera très largement sur des études de cas afin de montrer les résultats obtenus avec différents systèmes et de tirer les enseignements de cette expérience. Comme il est maintenant possible d'accéder

à de nombreuses sources d'informations importantes sur le transfert de technologie dans les publications analysées par des pairs, une méthodologie sera mise au point pour utiliser ces sources; il s'agira notamment de les publier sur un site Web du GIEC et de faire en sorte que le public puisse y avoir accès en s'adressant au secrétariat du GIEC et au groupe d'appui technique approprié.

16. Les auteurs principaux ont été choisis et des projets sont en cours d'élaboration. Une analyse par des experts sera effectuée en octobre et novembre 1998 et sera suivie du premier examen par les gouvernements entre février et avril 1999. Le rapport devrait être disponible en octobre 1999.

3. Rapport spécial sur l'aviation et l'atmosphère du globe

17. Le rapport spécial sur l'aviation et l'atmosphère du globe aura pour objet d'évaluer l'état des connaissances relatives aux aspects pertinents de la science de l'atmosphère, à la technologie aéronautique (y compris aux appareils subsoniques et supersoniques) et aux questions socio-économiques. Les effets que l'aviation a eus dans le passé et pourrait avoir dans l'avenir à la fois sur les changements climatiques mondiaux et sur l'épuisement de la couche d'ozone stratosphérique seront examinés. Le rapport contiendra des analyses de la technologie aéronautique actuelle et des améliorations prévues ainsi que des aspects socio-économiques de l'aviation. Enfin, il présentera une synthèse des informations scientifiques, technologiques et socio-économiques et recensera et décrira les options possibles en ce qui concerne les effets de l'aviation sur l'atmosphère dans l'avenir.

18. Ce rapport, en particulier les chapitres concernant la technologie aéronautique, les scénarios actuels et futurs et les opérations de transport aérien, est établi avec la participation de l'industrie aéronautique.

19. Une analyse sera effectuée par des experts en avril et mai 1998 et sera suivie du premier examen par les gouvernements en août et septembre 1998. Le rapport devrait être achevé en mars ou avril 1999.

4. Troisième rapport d'évaluation

20. Le troisième rapport d'évaluation sera exhaustif et portera sur toute la gamme des questions scientifiques, techniques et économiques liées au système climatique et aux changements climatiques qui sont jugées importantes par la communauté scientifique ou les milieux dirigeants. Ce rapport fera le point sur l'état des connaissances dans les divers domaines sur lesquels portaient les précédents rapports du GIEC mais il aura avant tout pour but d'évaluer les informations produites depuis le deuxième rapport d'évaluation, compte tenu du fait que les changements climatiques sont un problème mondial. Il fera aussi une large place à l'évaluation des aspects régionaux des changements climatiques. Il sera composé des rapports des trois groupes de travail du GIEC ainsi que d'un rapport de synthèse qui sera rédigé dans un style non technique convenant aux décideurs et portera sur toute une série de questions essentielles présentant un intérêt du point de vue de la politique générale.

21. Le processus de sélection des auteurs principaux, des contributeurs et des responsables de la mise en forme des analyses a commencé. Les bureaux des trois groupes de travail du GIEC se sont réunis en mars 1998 pour désigner les experts, dont beaucoup devraient en principe jouer un rôle important dans la rédaction des rapports de ces groupes. La première réunion à laquelle participeront ces experts se tiendra du 29 juin au 1er juillet 1998; à cette occasion, la structure et le contenu de chaque chapitre seront définis cependant que le processus de sélection des équipes d'auteurs principaux se poursuivra. Le plan et le contenu des rapports seront présentés au GIEC pour adoption à la réunion plénière prévue du 1er au 3 octobre 1998. D'ici là, les équipes d'auteurs principaux devraient normalement être définitivement constituées, sous réserve de modifications mineures.

22. Les équipes chargées des différents chapitres devraient commencer à rédiger le rapport à la fin de 1998 ou au début de 1999. Chacun des rapports des trois groupes de travail sera ensuite analysé par des experts et par les gouvernements dans le courant de l'an 2000. Les rapports devraient normalement être achevés à la fin de l'an 2000 ou au début de 2001.

5. Groupe spécial des scénarios climatiques en vue des études d'impact

23. Le GIEC a par ailleurs constitué un groupe spécial chargé des scénarios climatiques dans l'optique d'études d'impact afin de faciliter la coopération et de promouvoir la collaboration entre les milieux spécialisés dans la modélisation climatique et les responsables des études d'impact. Ce groupe sera chargé de déterminer si des scénarios climatiques et d'autres données qui pourraient être utilisés pour des études et des évaluations d'impact sont disponibles et dans quelle mesure il est possible d'y accéder.

24. Un centre de diffusion des données destiné à faciliter la diffusion en temps voulu de séries homogènes de scénarios à jour des changements climatiques et des facteurs environnementaux et socio-économiques correspondants devrait devenir pleinement opérationnel en juillet 1998 après une période d'essai qui commencerait au mois d'avril. En outre, des documents contenant des indications sur la fourniture, l'application et l'interprétation des scénarios relatifs au climat sont en cours d'élaboration. Il existe aussi des plans pour mettre au point un programme de formation sur l'utilisation de ces projections.

C. Coopération avec d'autres organisations

25. Le secrétariat a continué à coordonner les activités relatives aux émissions de gaz à effet de serre provenant des combustibles de soute dans les transports aériens et maritimes avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI). Il a écrit à ces deux organisations pour appeler leur attention sur les décisions pertinentes prises par la Conférence des Parties à sa troisième session, en particulier la décision 2/CP.3 sur les questions méthodologiques liées au Protocole de Kyoto et sur l'article 2.2 de ce Protocole. Le secrétariat a noté que même si l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto pouvait prendre un certain temps, il serait peut-être prudent d'étudier les mesures à caractère anticipatif qu'il pourrait y avoir lieu de prendre pour donner suite aux dispositions de l'article 2.2 du Protocole.

26. Après avoir consulté le Président du SBSTA, le secrétariat a par ailleurs pris contact avec le Programme d'étude des dimensions humaines internationales du changement mondial ainsi qu'avec le Programme international sur la géosphère et la biosphère pour étudier les domaines de coopération et, le cas échéant, inviter ces programmes à fournir au SBSTA des informations sur leurs activités.
